

DE ROUBAIX-TOURCOING

Du Charbon ! Des Transports !

De grands services — indispensables à la vie publique — sont à trois ou quatre jours de charbon. Des villes se demandent si elles auront du gaz demain, des compagnies de chemins de fer voient avec inquiétude leurs réserves de combustible s'épuiser. Les charbonniers réclament avec énergie du charbon. On les entend crier à Paris et en province. Les réclamations sont de partout. Les protestations contre l'incurie des Pouvoirs publics se multiplient.

Devant les réclamations portées jusqu'à la tribune du Parlement, un homme célèbre a répondu : « Si vous n'avez pas de charbon, vous brûlez du bois ! Brûler du bois, c'est le pis-aller, mais encore faut-il en avoir. Or, nos transports ne transportent pas plus le bois que le charbon. En attendant, interrogé, le Bureau national des Charbons répond :

« Cette crise regrettable est passagère. Nous ne tarons pas à en venir à bout. Nous pouvons, à l'heure qu'il est, fournir environ 70 % des prévisions de combustibles. Si les transports s'améliorent — admirez le jugement d'un ministre sur l'administration du ministère d'aujourd'hui — les entrepôts pourront satisfaire aux demandes, car ils pourront assurer leur réapprovisionnement. Tout l'éché, on a berné la population avec ces promesses. L'hiver est venu. On continue. Cette « blague » commence à devenir sinistre. Ce ne sont pas des promesses que veulent nos industriels et nos ménagères : c'est du charbon.

Les maires de la région parisienne ont réclamé l'approvisionnement de leurs communes. On leur a répondu que, durant le mois d'octobre, Paris et sa banlieue auront reçu 5.200 tonnes. Comme la consommation normale à cette époque de l'année est de 7.000 tonnes, la population aurait reçu les 5/6 de sa consommation. Seulement, les maires ripostent qu'ils n'ont reçu que le 7° de leurs besoins.

La vérité, c'est qu'on manque de charbon. Si des combustibles nous passons aux transports, nous trouvons des jours aussi mauvais. Un décret paru il y a quelques jours à l'« Officiel » commence par ces mots : « A partir de la date de la cessation des hostilités, les grands réseaux d'intérêt général seront soumis à toutes les obligations fixées par les lois... Vous applaudit et dites : il n'est pas trop tôt ! Attendez, attendez la suite !

« ...Les lois, auxquelles seront apportées, toutefois, jusqu'au 31 décembre 1920, les réserves déterminées par les articles suivants. » Vous entendez : il y a des réserves. Or, les réserves faites dans les « articles suivants » précisent que le « droit de priorité » continuera à exister en faveur de l'Etat, que les compagnies de chemins de fer fourniront des wagons aux expéditeurs quand elles pourront, qu'en cas d'engorgement leurs gares pourront être fermées, que les expéditions pourront être limitées et que les trains de voyageurs pourront être supprimés.

Rien de plus, rien de moins. Sous le bénéfice de ces réserves, les grands réseaux seront libérés et redeviendront responsables des transports des voyageurs et des marchandises. S'il est ainsi, ce décret est une illusion. L'exploitation des chemins de fer reste sous un régime d'exception. Mesdames, la guerre... continue. Ce n'était pas la peine de prendre un décret pour dire que les compagnies ne sont tenues à rien si l'Etat leur permet ou les oblige à ne pas ouvrir leurs gares, à ne pas transporter les voyageurs, à ne pas transporter les marchandises, à quoi donc, en définitive, sont tenues les compagnies de chemins de fer ?

On a pris un nouveau décret pour nous dire que nous n'avons droit à rien. Il y a longtemps que nous avons habitués à subir ce régime. On a promis, on continue. Le pays est tellement soulagé qu'on peut tout se permettre vis-à-vis de lui. Il a supporté pendant cinq ans l'état de siège et la censure, on lui a caché toute vérité sur la conduite de la guerre. On lui a bourré le crane, il ne sait rien, et il est content. On aurait tort de se gêner, au Gouvernement. Le pire, c'est que nous n'avons pas de charbon et que la crise des transports s'aggrave.

Je ne nie pas que de grands efforts aient été faits par les services responsables, ni qu'ils aient le désir naturel d'éviter les difficultés. Mais le brave public, qui n'entend pas malice, ne juge que selon son intérêt. Et celui-ci menace d'être bien sacrifié !

Ch. DEBIERRE, Sénateur du Nord.

Le discours-programme de M. Clemenceau

IL SERA PRONONCE LE 3 NOVEMBRE A STRASBOURG

C'est le 2 novembre prochain, à Strasbourg, que M. Clemenceau prononcera le grand discours-programme que nous avons annoncé et dans lequel le président du conseil tracera l'œuvre du parti républicain aux élections législatives.

M. VIVIANI sera candidat isolé

M. René Viviani, ne sachant qui choisir comme compagnons de liste tant les propositions étaient nombreuses, a décidé de se présenter seul aux élections dans la 3e circonscription.

7u Conseil Général du Nord

VIFS INCIDENTS DE SEANCE

Malgré l'opposition du Préfet, une proposition de Saint-Venant, demandant l'envoi dans le Nord de délégués du Gouvernement, à l'occasion de la Grève du Bâtiment, est adoptée à l'unanimité

Sur un projet de résolution de Ch. Valentin, le Préfet ayant valablement posé la question préalable quitta la salle et le Conseil émit un vote de protestation contre la décision de la Haute-Cour qui maintient M. Caillaux en prison.

Annoncée pour 9 heures, la séance s'ouvre précipitamment vers 10 heures et demie, en présence d'une trentaine de conseillers, élus socialistes pour la plupart. M. Vancauwenberghé est au fauteuil présidentiel.

Doublé de M. Regnier, secrétaire général de la Préfecture, M. Naudin plastronne au bureau. Le Président donne connaissance d'une communication que vient de lui faire M. Labbé, directeur départemental de la Reconstruction. Une grande quantité de matériel industriel et agricole, provenant de stocks américains, est expédié dans les divers départements libérés, mais le Nord est exclu de cette distribution. Le président propose d'envoyer au gouvernement un télégramme pour demander que notre industrie et notre agriculture reçoivent aussi leur part.

Cette proposition recueille une approbation unanime.

La grève du Bâtiment Energique intervention de Saint-Venant

« Notre collègue Saint-Venant, déclare le Président, m'a suggéré l'idée de demander au gouvernement l'envoi de délégués ministériels dans notre département, qui vient d'être rendu compte sur place du conflit actuellement existant, en vue de trouver un terrain d'entente. Cette idée me paraît excellente et je suis d'avis d'adresser à cet effet un télégramme au Président du Conseil. Qu'en pensez-vous, monsieur le Préfet ?

Le PRÉFET, d'un ton sec. Envoyez tout ce que vous voulez, d'un ton égal, je n'y vois pas d'inconvénient.

Le PRÉFET, vivement. — Il ne faut pas le prendre sur ce ton ! En votre qualité de Préfet, vous avez le devoir de vous employer à solutionner le conflit qui vient d'éclater ou du moins de donner votre avis sur les moyens pratiques d'y mettre fin le plus tôt possible.

Le PRÉFET, nerveux. — Il ne faut pas en exagérer l'importance. Hier soir, il y avait en tout et pour tout, d'après les chiffres certains qui m'ont été fournis, 38.600 grévistes, pas un de plus. Tout le reste, c'est du bluff.

SAINT-VENANT. — Le bluff vient de vous ! Vos gendarmes et votre police vous ont mal renseigné ! Longuement, notre ami expose toutes les démarches qui ont été faites par les représentants des ouvriers, toutes les entrevues qui ont eu lieu et qui ont été respectables, dit-il, les ouvriers de travaux de première urgence aient un salaire supérieur à celui des travailleurs de région libérée. L'unification des tarifs s'impose pour tous les départements. L'intervention du gouvernement est urgente pour établir au plus tôt cette unification nécessaire. Nous n'avons pas voulu la grève, elle nous a été imposée, mais elle est puissante et résistante et le Préfet s'abuse étrangement s'il croit leurrer l'opinion en réduisant volontairement et d'une façon arbitraire le nombre des grévistes.

Ch. VALENTIN. — C'est cela, monsieur le Préfet, que vous appelez le bluff ! Le bluff, c'est la politique, le bluff, c'est la diplomatie, le bluff, c'est la guerre, le bluff, c'est la paix, le bluff, c'est la justice, le bluff, c'est la vérité, le bluff, c'est la fausseté, le bluff, c'est la honte, le bluff, c'est la déshonneur, le bluff, c'est la mort.

Le PRÉFET. — Les tractations dont vient de parler monsieur Saint-Venant ont été conduites ou présidées par deux hommes qui se sont acquis depuis longtemps l'estime générale et dont le dévouement à la cause ouvrière est connu de tous : MM. Labbé et Boulin. Qu'on me cite des faits précis ; qu'on me dise où et par qui les barèmes ne sont pas appliqués. Des sanctions seront prises. En attendant, j'ai le droit de constater que les salaires des ouvriers de la Reconstruction sont plus élevés que dans le Pas-de-Calais et dans l'Aisne. On parle de la Marne. Je ne connais pas les conditions d'existence dans ce département, mais il faut croire que les ouvriers y ont des sujets de mécontentement, puisque les manoeuvres, ceux qui sont occupés à boucher les trous d'obus, viennent de se mettre en grève. Les Préfets des départements dévastés vont se réunir prochainement à Paris en vue d'examiner la situation. L'unification des salaires dans toutes les régions libérées paraît une mesure nécessaire. Une commission va se réunir à cette intention.

M. VANCAUWENBERGHÉ. — Ce travail sera long ; il va nécessiter des études et des discussions et, en attendant la décision à intervenir, la proposition de M. Saint-Venant, tendant à l'envoi immédiat de délégués ministériels dans le Nord, me paraît de nature à produire un excellent effet. Les mesures les plus rapides sont ordinairement les meilleures.

Le PRÉFET, de plus en plus agité. — Que vient d'être fait ici ces délégués ? Le PRÉSIDENT, toisant le Préfet. — Apporter la conviction. DELORY. — La présence ici de délégués du gouvernement peut exercer une salutaire influence. L'unification des salaires est une mesure indispensable, mais elle ne sera pas suffisante. Il faut en outre constituer un organisme spécial ayant l'autorité morale nécessaire pour la faire appliquer.

M. VANCAUWENBERGHÉ. — Dans l'intérêt de la paix sociale, je demande que les délégués ministériels viennent sur place se rendre compte des réclamations des ouvriers et s'employer à solutionner le conflit.

Le PRÉFET. — Je ne vois pas la nécessité de déranger inutilement des fonctionnaires. Ils ne peuvent promettre de nouvelles augmentations de salaires. Nous avons donné le maximum possible et ne pouvons faire plus pour le moment.

M. VANCAUWENBERGHÉ. — Quand nous avons besoin d'aider à Paris, nous savons bien nous dévouer. J'estime que les fonctionnaires du ministère peuvent en faire autant en une circonstance grave et je pense que leur démarche ne sera pas inutile.

Le Préfet, après cette diatribe, juge prudent

Il faut, au-dessus d'elle, voir et dégager les principes.

Proposition de Delory

DELORY a la conviction que l'on a fait trainer l'instruction pour maintenir M. Caillaux en prison. Nous sommes en plein arbitraire. Mais, pour permettre à l'Assemblée de réviser l'unanimité DELORY propose de protester, selon le conseil du Président, contre la longue détention préventive de M. Caillaux et contre le refus de mise en liberté provisoire. Dans des circonstances analogues, le second Empire, en 1869, se montra plus libéral pour Rochefort que le gouvernement Clemenceau à l'égard de M. Caillaux.

M. POTIE estime que l'observation n'est pas rigoureusement fondée puisque c'est la Haute-Cour qui s'est prononcée.

Valentin expose sa motion

Charles VALENTIN développe et justifie son vote. M. le Préfet, dit-il, nous reprochait tout à l'heure de montrer une tardive indignation. Mais, s'il s'était agi d'une incarcération préventive de courte durée, nos motifs n'en seraient pas moins diminués. Et puis d'autres, le ballon de la censure fermait toutes les bouches, cavaientard tous les écrits qui dépassaient au Pouvoir. Aujourd'hui nous pouvons à nouveau défendre nos opinions.

Il s'agit de la pensée et de l'opinion d'un ancien chef de gouvernement. Or, avant d'occuper le pouvoir, M. Clemenceau fut longtemps considéré comme un véritable danger national : ses articles étaient censurés, son « Homme Libre » était enchaîné, on en empêchait la vente dans les dépôts ou formations militaires, on estimait que sa propagande était dangereuse et le pessimisme chez ses lecteurs. Ceux qui l'écoulaient aujourd'hui le trouvaient alors un réef mérité.

Un chef de gouvernement de sa trempe n'est alors emprisonné... Il a trouvé des gens moins féroces que lui ! Mais en ce qui concerne M. Caillaux, il a, à nos yeux, le mérite d'avoir eu un politique intérieure qui apportait la justice sociale et la politique extérieure nous évita la guerre, elle bien tôt dix ans. Les pays qui ont été le théâtre des batailles, qui ont directement souffert du fleau, sentent plus fortement que les autres le service considérable que cet homme d'Etat nous rendit alors.

Le Président soutient la proposition Delory

M. VANCAUWENBERGHÉ, s'adressant à Ch. Valentin : C'est parce que nous sommes les représentants du département du Nord, et que, de ce point de vue, nous avons un intérêt énorme dans le fait que nous ne devons voter que des propositions ayant amené l'unanimité des suffrages.

Nous sommes une trentaine en séance, mais c'est tout le Nord qui parle. Dans ces conditions, je demande qu'on accepte la proposition de M. Valentin.

DELORY. — Je demande à mon collègue et ami Valentin de constater que notre premier texte si net et catégorique aurait recueilli la majorité de cette Assemblée. Ceci acquis, je lui demande de se rallier, dans une pensée d'union, à ma motion.

Ch. VALENTIN. — Je m'y rallie, mais je note que notre texte, couvert de 24 signatures, demeure le point de départ de cette délibération. A cette protestation, il n'aurait pas manqué une voix des grands républicains, les Gombetta, Spuler, Jules Ferry, Waldeck-Rousseau.

Mais pourquoi donc évoquer ces noms ? Ils rappellent les meilleurs serviteurs du pays, jadis bafoués et insultés par le maître d'aujourd'hui ! Et je conclus en revenant au vote : Si ceux qui occupent le pouvoir, méconnaissant la justice, à nous dénient nos principes et nous châtient, d'en appeler au peuple qui jugera en dernier ressort toutes les questions qui nous agitent.

Déclarations de Lebas

M. DEMOLON déclare qu'il s'abstiendra, parce qu'il ne sait pas si M. Caillaux est ou non coupable. LEBAS. — Je suis surpris d'une telle décision. M. Caillaux n'est pas un socialiste. Il a été un grand ministre républicain, chef du parti radical et ce n'est pas au point de vue politique que nous avons à en parler. Mais ici nous nous agitons sur une question de justice et de la motion Delory vous invite à déclarer votre indignation que la République soit moins libérale que l'Empire. Je ne comprends pas l'hésitation d'un républicain à élever sa protestation contre l'arbitraire d'un ancien chef de son parti est victime.

M. VANCAUWENBERGHÉ. — D'ailleurs, c'est le Sénat qui dira si M. Caillaux est coupable ou innocent. DELORY. — Je ne m'engage pas à partager l'avis des sénateurs et je ne promets en aucune façon d'adhérer à leur décision. Les citoyens dans ce cas.

M. VANCAUWENBERGHÉ. — Cependant, si la Haute-Cour, qui a en mains les éléments, se prononce... Charles VALENTIN. — Pendant l'affaire Dreyfus, nous avons vu aussi des jugements de la conscience publique prononcés la fausseté... Dans un pays républicain, la liberté nous permet de discuter.

La protestation votée

On passe au vote sur la motion de Delory, ainsi rédigée et acceptée par Valentin : « Le Conseil Général du Nord regrette que le Conseil Général n'ait pas, au point de vue de la défense des droits d'un candidat, un libéralisme au moins égal à celui de l'Empire dans des circonstances analogues, et proteste contre la décision de la Haute-Cour de maintenir M. Caillaux en prison, le mettant ainsi hors d'état de soutenir sa candidature. »

« Cette PROTESTATION EST VOTÉE PAR 23 VOIX CONTRE 5 ET 3 ABSTENTIONS. Ont voté contre : MM. Crépy-Saint-Léger, Emile Scrive, Cantinneau, Debove, Plouvier. » Se sont abstenus : MM. Demolon, Potié, Moraal.

Ce vote est accueilli par des applaudissements dans les tribunes publiques, où l'assistance était nombreuse. Le Préfet, qui avait battu le rappel dans les couloirs, n'a rassemblé qu'une escouade de partisans.

Le cas de M. Tréport

Ch. VALENTIN demande au Président s'il a reçu une réponse au sujet de la protestation motivée du Conseil général du Nord contre la mesure inqualifiable prise contre M. Tréport, préfet du Nord.

La Grève du Bâtiment

Le chômage est général dans le département du Nord. - On ne signale aucun incident.

Les ouvriers du Gaz de Lille rejoignent la grève - Lille sera sans lumière lundi soir.

Cette deuxième journée de grève a été plus enthousiaste encore que la première. Dans l'impossibilité de trouver une salle suffisamment vaste pour contenir l'énorme masse des grévistes, on avait dû prendre la détermination de les réunir en deux assemblées générales successives.

Ces deux assemblées se sont tenues, la première, à 9 heures du matin, et la seconde à 11 heures, toutes deux dans la salle de la Bourse du Travail. Le premier bureau de grève se présentait d'entre eux n'ayant pu parvenir à pénétrer dans la salle, prirent le parti d'attendre la seconde réunion, aussi la rue de Paris présentait-elle à bonne heure, une animation inaccoutumée.

Le premier bureau de grève, présidé par le camarade Debut, fut ouvert par le camarade Valentin, qui exhorta les grévistes au calme et à l'esprit de solidarité. Après lui, Louis Masson, secrétaire de la Chambre Syndicale des Typographes, vint apporter l'amical salut de la Fédération du Livre aux camarades du Bâtiment : « Vous êtes, leur dit-il, l'avant-garde des salaires ; les ouvriers des autres corporations ont les yeux sur vous, car de la réussite de ce beau mouvement dépendra peut-être le sort du prolétariat tout entier. L'orateur fut vivement applaudi par les assistants.

A son tour, Dujardin, des ouvriers municipaux, prit la parole pour assurer les grévistes de l'esprit de solidarité qui anima les ouvriers de toutes les corporations. Valentin, Bondures, le leader du mouvement, résuma en un discours vibrant, mais que l'heure obligea d'écourter, toute la synthèse du mouvement. Il dit en terminant son espoir en la victoire prochaine et complète.

La seconde réunion, aussi dense que la première, fut présidée par Warnier. Après d'effrayants tarifs qui, d'abord l'exposé de l'importance du mouvement actuel.

Après d'admirables discours de M. Valentin, le secrétaire de l'Union Départementale des Sociétés du Nord s'éleva vivement contre ce qu'il appela le bluff préfectoral. Il accusa le préfet d'avoir négligé d'informer le gouvernement du mouvement. Il informa l'assemblée que lui-même avait pris en tête et place du préfet l'initiative de l'envoi de délégués au ministre de l'Intérieur. Il termina sa vibrante allocution en faisant appel à tous les travailleurs. « Demain, dit-il, si vous n'obtenez pas rapidement satisfaction, ce ne sera plus le bâtiment, mais toutes les corporations du Nord qui seront en grève ».

Le vaillant militant fut longuement applaudi. Lebedev, délégué de la Commission administrative de la Bourse du Travail, apporta à son tour l'assurance de la sympathie des différentes corporations de travailleurs du Nord. Pedro, délégué de la Fédération Nationale, complètement épuisé, s'exécra de ne pouvoir prendre la parole ; il assura néanmoins l'assemblée de l'intérêt avec lequel Paris suivait le développement de la grève : « Nous sommes sûrs, conclut-il, de la réussite et nous vous aiderons par tous les moyens à notre disposition ».

Bondures prit enfin la parole. Il donna les instructions nécessaires aux grévistes concernant leur droit pendant la grève, qui est la grève du droit et de la justice et qui, comme telle, ne peut pas ne pas triompher. La réunion prit fin vers 2 heures de l'après-midi.

La réunion des délégués

Elle eut lieu à 3 heures, sous la présidence de Pedro, dans une des salles de la Bourse du Travail. Tous les syndicats du NORD, du PAS-DE-CALAIS et de la SOMME étaient représentés. Après un long échange de vues entre tous les délégués, il a été reconnu que le barème de la Somme était supérieur à celui de la Marne. Les Syndicats de la Somme n'ont donc pas de revendications à présenter, mais feront toute l'agitation nécessaire pour préparer, dans un bref délai les ouvriers de ce département à se solidariser avec le Nord, si celui-ci n'obtient pas satisfaction.

Pour ce qui concerne le Pas-de-Calais, le barème de la Marne sera envoyé immédiatement à la préfecture. En cas de non acceptation, les ouvriers du Pas-de-Calais suivront le mouvement de leurs camarades du Nord. Les camarades Saint-Venant, Valéjense, Delarue, Trocmé, Bondures, Harpagés, Lauridan, Paquet, Debut, etc., ont pris part à la discussion.

Un comité permanent d'initiative de grève, et ayant autorité pour engager les pourparlers, siègera à la Bourse du Travail de Lille. Le délégué de Dunkerque a fait part à l'assemblée des intentions des camarades de Dunkerque d'adhérer au mouvement de grève parti de Lille, ce qui rendrait complet l'arrêt du travail dans le département.

Les mesures de détail ont été entièrement mises au point pour la conduite générale de la grève. Les délégués des usines ont voulu malgré tout se rendre au bureau directorial qui leur fut refusé. Au cours de la conversation, M. Bernar déclarait qu'il ne pouvait rien accorder et que les salaires que les ouvriers réclamaient étaient exorbitants. Pourtant, à Tourcoing et à Roubaix, les ouvriers de la Compagnie du gaz ont déjà, depuis un certain temps, les salaires que les ouvriers du gaz de Lille réclament. Donc, nous ne voyons pas pourquoi

Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics, conscients de leur juste cause, ont tous cessé le travail ; quelques réfractaires abandonnant leurs outils vendredi matin. Le Syndicat avait organisé un comité de grève et des permanences pour assurer le pointage des cartes. Ah ! si les patrons s'étaient doutés que le mouvement qu'ils viennent de fomenter servait si bien la cause sociale, ils n'auraient certes pas hésité à donner satisfaction aux revendications ouvrières. Depuis jeudi matin que la grève s'est déclenchée, le nombre d'adhérents est de 1.200 est monté à 2.500, et cela sans pression. Si cet élan continue, les chiffres pourront être atteints par Saint-Amand et les environs où des sections sont installées à Thun, Hanson, Lecoilles et bientôt nous aurons Vicoigne et Grandbrail.

Pour le Comité et par ordre : Le Secrétaire : DELCOURT A Maing

Les grévistes de Maing se sont réunis le matin au Salon Laureole et le camarade Laboureaux les mit au courant de la situation générale. A Artres. Dans l'après-midi, le citoyen PHILIPPE de Préseau, fit une réunion et obtint un grand succès. Au Poirier. LE CHOMAGE EST COMPLEXE AUX FORGES ET ACHIERES. Samedi matin, les 1200 ouvriers occupés à la réfection des bâtiments des importantes usines des Forges et Achières du Nord et de l'Est, se sont mis en grève. Les Pouvoirs publics ont annoncé dans la soirée que le nombre des grévistes était augmenté de 2.100.